Parc national des Ecrins

Bureau du Conseil d'Administration du 5 juin 2025

Délibération n° 2025 – 02 – BUR

Approbation du procès-verbal du Bureau du Conseil d'Administration du 6 mars 2025

Le Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 et par arrêté préfectoral n°05-2024-02-06-00001 du 6 février 2024, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Décide :

– d'approuver le procès-verbal du bureau du Conseil d'Administration du 6 mars 2025 tel que présenté en séance.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur adjoint

Samuel SEMPE

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 5
Nombre de pouvoirs : /
Nombre de suffrages exprimés : 5
Votes :
Pour : 5
Contre : /
Abstention : /

Compte-rendu de la réunion du bureau du Conseil d'Administration du 6 mars 2025

Membres délibératifs présents

Olivier FONS	Vice-Président du Conseil d'Administration, en visioconférence
Laurent SALOMON	Représentant du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes
Bernard GAUTHIER	Maire de La Motte-en-Champsaur
Thomas BETH	Représentant des associations de protection de l'environnement
Olivier LEFRANCOIS	Représentant du personnel
Hubert COCHET	Président du Conseil Scientifique

Autres présents et invités, non délibératifs

Ludovic SCHULTZ	Directeur du Parc national des Écrins
Gabrielle ALFONSI	Secrétaire Générale du Parc national des Écrins
Jean-Louis ARTHAUD	Vice-Président du Conseil d'Administration

L'ordre du jour de la réunion du bureau est le suivant :

1. Actualités – *pour information*
2. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 12 novembre 2024 – *délibération*
3. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 13 mars 2025 – *pour information*

1. Actualités

- *Sentiers*
- *Bilan Mesures agro-environnementales et Climatiques (MAEC)*
- *Stratégie d'adaptation au changement climatique*
- *La Briançonnaise*

***2. Approbation du PV du 28 novembre 2024** – délibération*

3. Scientifique

- *Approbation du rapport d'activités du Conseil Scientifique – 2024 – délibération*

4. Administration générale

4.1 Finances
- *Compte financier 2024 – délibération*

4.2 Immobilier
- *Concessions pour nécessité absolue de service – délibération*
- *Bail emphytéotique – cinéma - Bourg-d'Oisans – délibération*

4.3 Ressources humaines
- *Convention de mise en œuvre de RenoiRH et convention DDFIP 94 - paie à façon – délibération*

5. Demande de cofinancements

- *PDIPR 05 – délibération*
- *Infra destination Phase 2 – délibération*
- *Dispositif « Garde Régionale Forestière » – délibération*

6. Bilan subventions 2024 *– information*

4. Bilan subventions 2024 – *pour information*

En l'absence d'e 'Arnaud MURGIA, Olivier FONS préside la séance.
Il ouvre la séance à 14h.

1. Actualités

Ludovic SCHULTZ explique que la dotation de l'établissement pour 2025 connaît une légère augmentation de 150 000 €, principalement due à l'augmentation du CAS pension. Toutefois, la remise à niveau demandée depuis plusieurs années par le Parc, n'a pas été accordée. L'équilibre budgétaire demeure inchangé.

Il indique que le gouvernement a confirmé sa décision de supprimer 7 équivalents temps plein (ETP) au sein des Parcs nationaux. La répartition précise de ces suppressions entre les différents Parcs n'est pas encore connue.

Thomas BETH souhaite savoir pourquoi a été décidée cette suppression.

Concernant les raisons de cette mesure, elle s'inscrit dans une logique plus large de restrictions budgétaires touchant l'ensemble des ministères. Il s'agit d'un effort global demandé au Ministère, pour lequel les Parcs nationaux doivent contribuer à la réduction des effectifs et au redressement des finances publiques. À noter que le Parc national des Forêts et le Parc national des Calanques ne seront pas concernés.

Il a également participé à une visite à La Chapelle-en-Valgaudémar pour un échange avec le Conseil municipal et la commune sur le projet de micro-centrale du Gioberney. La position du Parc a été rappelée, et cette rencontre a permis de clarifier plusieurs points. Il est désormais attendu les résultats de la consultation publique, qui sera prochainement lancée.

2. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 12 novembre 2024

Olivier FONS constate l'absence de remarque pour le PV du bureau du 12 novembre 2024.

Délibération : Approbation du PV de la réunion du bureau du 12 novembre 2024
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 6
→ **Le PV de la réunion du bureau du 12 novembre 2024 est adopté**.

3. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 13 mars 2025

1. Actualités

- *Sentiers*

Ludovic SCHULTZ présente les éléments sur la partie sentiers.

Constats

Le schéma des sentiers constitue un élément patrimonial du Parc national des Écrins. Cependant, il subit une dégradation croissante sous l'effet du changement climatique, ce qui entraîne une hausse significative des coûts d'entretien.

Bilan 2023-2024

- 53 passerelles ont été détruites.
- 30 km de sentiers nécessitent une reprise.

Objectifs

L'objectif est de définir collectivement, à l'échelle du territoire et avec l'ensemble des acteurs concernés, une stratégie d'action à moyen terme. Cette démarche vise à optimiser les moyens disponibles et à préserver au mieux les fonctions des sentiers.

Méthodologie

Le Parc est responsable de 161 ouvrages, dont 120 passerelles, ainsi que de 612 km de sentiers.

- Automne 2025 : organisation d'un séminaire à l'échelle du massif pour partager les visions sur les fonctions des sentiers, établir un constat commun sur les effets du changement climatique et faire émerger une stratégie d'adaptation à moyen terme.
- Hiver 2025-2026 : déclinaison de cette stratégie en un plan d'action, avec des groupes de travail dédiés.
- La démarche associera l'ensemble des partenaires (collectivités locales, socio-professionnels, etc.) et s'inscrira dans la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Financements et arbitrages

- Besoins estimés (hors masse salariale) : 360 828 €

- Enveloppe disponible (hors masse salariale) : 300 000 € jusqu'en 2030
- Arbitrage 2025 : 221 428 €

Dès l'été 2025, il sera nécessaire d'établir des priorités. Un travail de classification a été réalisé en interne selon trois niveaux de priorité (50 % en P1, 30 % en P2 et 20 % en P3), dont 80 % des sentiers classés en P1 et P2.

Plan d'intervention 2025 :

- Début de saison : mise en service de l'ensemble du réseau de sentiers (P1+P2+P3).
- En cours de saison : travaux d'entretien et de remise en état sur 80 % des sentiers (P1+P2).
- Fermeture des sentiers en P3, si leur état se dégrade pendant l'été.

Pour les gros chantiers, le Parc prendra contact avec les partenaires concernés afin de rechercher des solutions concertées pour la mise en œuvre des travaux ou un cofinancement.

Critères de priorisation

Les sentiers seront classés en fonction de plusieurs critères :

- Accès aux refuges
- Accès pour le pastoralisme
- Sentiers du GR54
- Itinéraires de randonnée valorisés
- Niveau de fréquentation
- Vulnérabilité aux aléas climatiques

Jean-Louis ARTHAUD souligne la dégradation importante de certains sentiers, par exemple, le sentier en rive gauche du vallon du Châtelleret. Deux moyens d'accès existent, il serait préférable de privilégier la rive droite pour concentrer l'entretien sur un seul accès.

Ludovic SCHULTZ confirme que la méthodologie de priorisation des sentiers s'appuiera sur ce type de questionnements.

- *Bilan Mesures agro-environnementales et Climatiques (MAEC)*

Ludovic SCHULTZ rappelle que les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) relèvent du 2nd pilier de la Politique Agricole Commune et sont intégrées au Plan Stratégique National. Pour la programmation 2023-2027, les DRAAF assurent le rôle d'Autorité de gestion.

Les MAEC s'inscrivent dans le cadre de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC), mis en œuvre via des appels à projets. Elles sont définies à l'échelle nationale, avec une marge d'adaptation possible au niveau régional ou local. Les rémunérations, quant à elles, sont fixées au niveau national. Les engagements pris dans ce cadre sont de 5 ans, avec une formation obligatoire pour les bénéficiaires.

PAEC aux Écrins

Deux PAEC « Biodiversité » sont déployés dans le secteur des Écrins :
- PAEC Sud Isère → porté par le Conseil Départemantal 38
- PAEC du Parc national des Écrins → porté par le PNE

Pour ces deux PAEC, un Comité de Pilotage et un Comité Technique ont été instaurés afin d'assurer leur suivi et leur mise en œuvre.

Leur déploiement s'aligne sur des priorités nationales :

➡ Priorité 1 :

- Sites Natura 2000, habitats et espèces d'intérêt communautaire
- APPB (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope)
- Zones humides
- Espèces relevant des Plans Nationaux d'Actions (PNA)

➡ Priorité 2 :

- les Parcs (hors Natura 2000)

Détails des engagements financiers et territoriaux

→ PAEC Écrins – 05 → 5,07 M€ pour 5 ans
- 90 alpages, dont 45 avec plan de gestion et 45 avec mesure de base
- 70 exploitations en vallée

→ PAEC CD38 – PNE → Engagements sur 5 ans
- 16 alpages avec plan de gestion et 2 avec mesure basique
- 11 exploitations en vallée

→ PAEC – tout PNE → Engagements sur 5 ans
- 106 alpages, dont 61 avec plan de gestion et 47 avec mesure de base
- 81 exploitations en vallée

Ce dispositif implique un nombre important d'acteurs et constitue un véritable levier pour le Parc, favorisant un dialogue étroit avec la profession agricole. Il se positionne ainsi comme un outil de lien avec le monde agricole.

Hubert COCHET souhaite savoir si tous les alpages concernés se situent en cœur de Parc.

Olivier LEFRANCOIS répond qu'ils se situent en cœur et en aire d'adhésion.

Gabrielle ALFONSI indique que la présentation du Conseil d'Administration sera plus détaillée et sera réalisée par la chargée de mission qui porte le sujet, Muriel DELLA-VEDOVA.

◦ *Stratégie d'adaptation au changement climatique*

Ludovic SCHULTZ explique que le Contrat d'Objectifs et de Performance du Parc national des Écrins (COP) prévoit l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique à échéance 2027, dont la méthode sera détaillée lors du prochain CA. L'objectif est d'identifier les briques qui constitueront les fondements de cette stratégie et dont certaines sont d'ores et déjà engagées :

- Connaissances → Élaboration en cours de la stratégie scientifique du Parc.
- Sentiers → Actions en cours pour leur gestion et adaptation.
- Adaptation des filières du tourisme → Travaux déjà initiés, avec en 2024, une collaboration avec l'ADEME pour élaborer des scénarios d'exposition des filières touristiques au changement climatique.
- Pratiques du Parc → Réflexion sur l'adaptation du fonctionnement interne du Parc, en lien avec le plan de transformation écologique de l'État pour des services publics écoresponsables (SPE).

Un travail a été lancé en Assemblée Générale en février 2025 pour approfondir ces enjeux.

D’autres éléments viendront compléter cette liste, notamment suite aux consultations internes et externes. Des chapitres supplémentaires sont envisagés sur le volet agricole, ainsi que sur la gestion de la ressource en eau.

Méthode de travail

- Concertation avec le territoire pour chaque brique identifiée.
- Projet co-construit au sein du PNE, impliquant toutes les unités du Parc.
- Démarche transversale → mobilisation de l’ensemble des agents sur différents sujets, en favorisant le croisement des unités.

Enfin, une stagiaire de l’INSP rejoindra l’équipe dès la semaine prochaine pour contribuer à ce travail.

- *Plateforme sur les conditions de pratique et les risques en montagne*

Ludovic SCHULTZ explique qu’un projet de plateforme d’échanges est en cours de réflexion afin de croiser les connaissances des différents acteurs et de permettre aux pratiquants d’accéder à des informations en temps réel sur les conditions en montagne.

Porté par Arnaud MURGIA, ce projet répond à une demande des acteurs de la haute montagne. L’objectif est de réunir les parties prenantes et de créer un outil de partage d’informations aussi actualisé que possible.

Une réunion s’est déroulée à Briançon le 29 janvier 2025 pour poser les bases du projet. Un noyau de partenaires s’est constitué pour amorcer une phase de préfiguration, incluant la Communauté de communes du Briançonnais, le Parc national des Écrins, le Département 05.

L’ambition est de développer cette initiative dans le cadre d’un financement type projet européen. La dynamique est positive, et la Communauté de communes envisage de mobiliser un équivalent temps plein (ETP) pour accompagner cette démarche.

Pour le moment, le périmètre du projet concerne exclusivement le Massif des Écrins.

3. Scientifique

- *Approbation du rapport d’activités du Conseil Scientifique – 2024 – délibération*

Ludovic SCHULTZ présente le nouveau Président du Conseil Scientifique, Hubert COCHET, qui fera la présentation lors de la séance du CA.

4. Administration générale

4.1 Finances

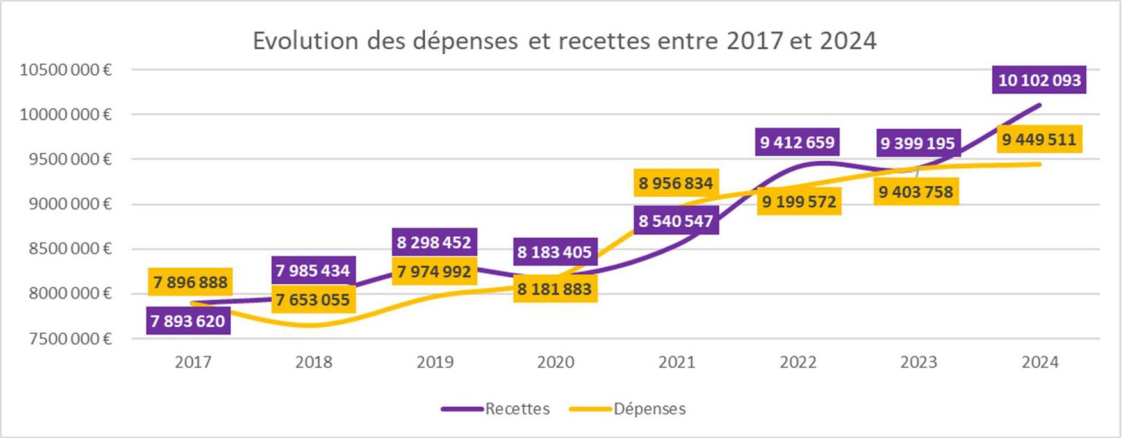
- *Compte financier 2024 – délibération*

Ludovic SCHULTZ décrit les grands enjeux de l’année 2024 :

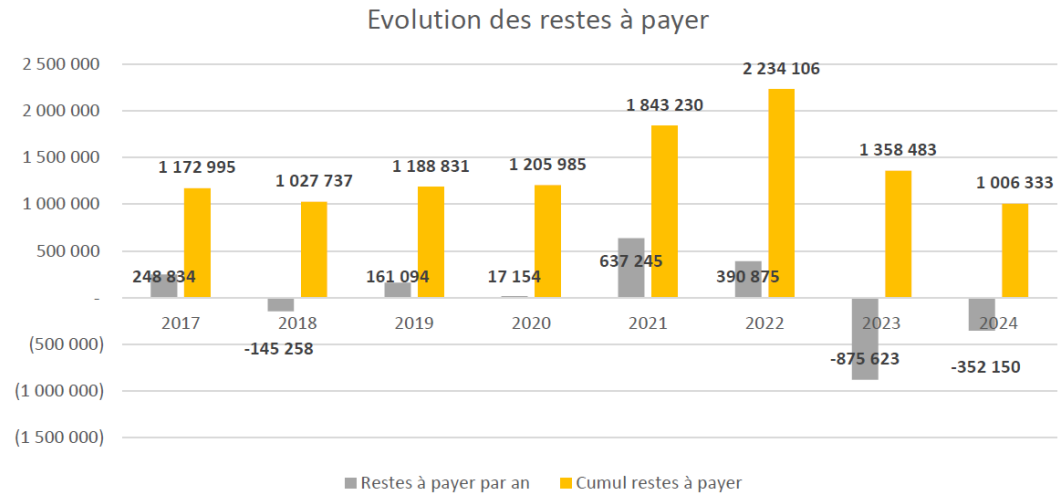
1. Une confiance renouvelée des acteurs du territoire avec le renouvellement de la Charte pour une nouvelle période de 15 ans.
2. Une aggravation des effets du changement climatique avec le lancement d’une réflexion stratégique en vue de l’élaboration d’un plan d’adaptation au changement climatique.

Gabrielle ALFONSI présente la situation budgétaire du compte financier.

Situation budgétaire
Le solde budgétaire est + 652 582,21 €, mais il s'agit d'un solde artificiel lié au versement des avances de la Stratégie Nationale Biodiversité, dont près de 80 % ont été reçus mais pas encore dépensés.
Le résultat patrimonial est à - 163 413,56 €, reflétant davantage la réalité comptable. Certains produits sont comptabilisés en avance, mais correspondent à des opérations non encore réalisées (ces éléments sont détaillés dans la note ordonnateur).

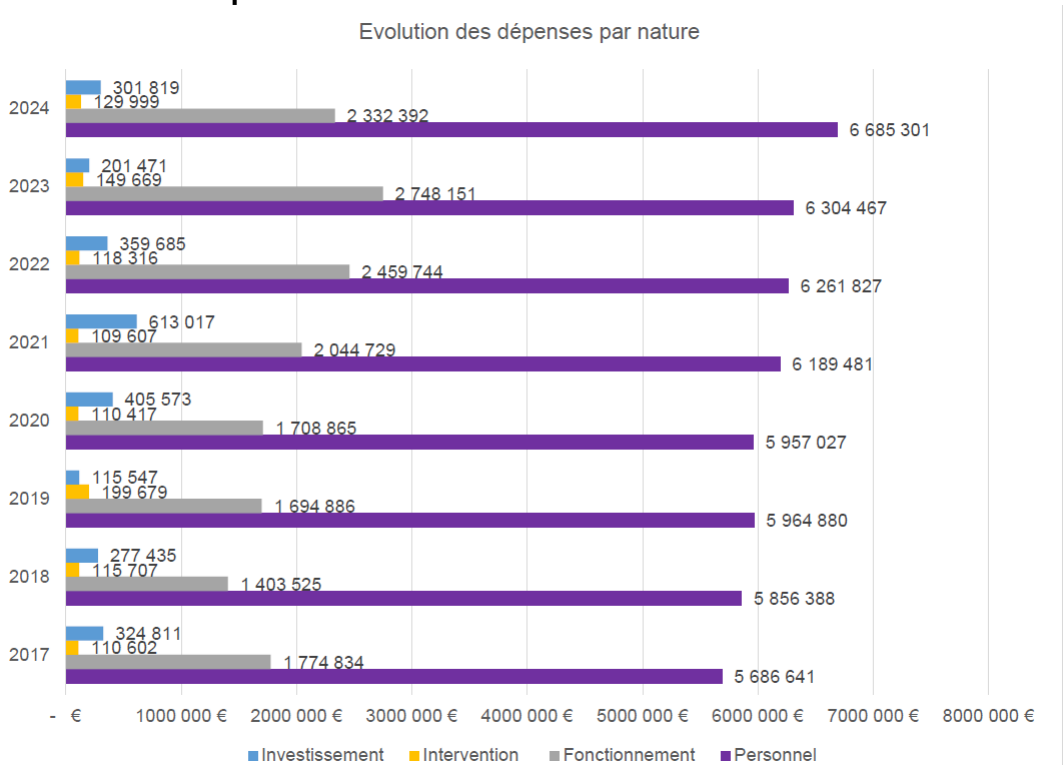


Restes à payer
Elle indique que des efforts sont faits ces dernières années pour faire évoluer les restes à payer en fin d'année. Les restes à payer désignent les dépenses engagées mais non encore payées à la clôture de l'exercice budgétaire.



La décomposition des restes à payer par enveloppe est la suivante :
- en intervention, 258 291,77 €,
- en investissement, 99 816,62 €,
- en fonctionnement, 648 224,48 €.

Evolution des dépenses



La plus grosse partie de l'évolution est sur la partie « personnel » (+ 998 660 € liés aux décisions salariales : revalorisation du point d'indice, re-catégorisation de certains corps, réévaluation RIFSEEP, Compte Epargne Temps indemnisés en forte augmentation).
Concernant les emplois hors plafond, ils représentent 4,64, ETPT hors plafond pour 204 996,77 € en 2024, soit une hausse de 134 992,96 €. Cette évolution s'explique par le recrutement de plusieurs contrats de projet, dont le chargé de mission « Géotrek » et celui « Geonature » et les deux chargés de mission « Alcotra ».

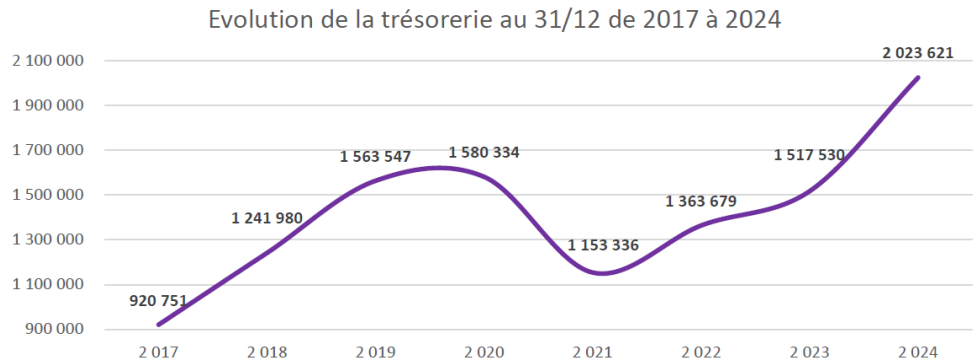
En revanche, en investissement, ces dépenses ont baissé de 22 992 € par rapport à 2017. Il convient de noter que cette enveloppe est particulièrement variable. Sa variabilité dépend du cofinancement de projet et la plupart du temps de financements du Ministère sur la partie bâtimentaire.
En intervention, les crédits restent plutôt stables, ils ont augmenté de 19 937 € par rapport à 2017.

Il y a une baisse des dépenses de fonctionnement qui s'explique notamment par la fin du Plan de Relance. L'ajustement des enveloppes est fonction des cofinancements disponibles.

Hubert COCHET souhaite savoir à quoi correspond l'enveloppe « intervention ».

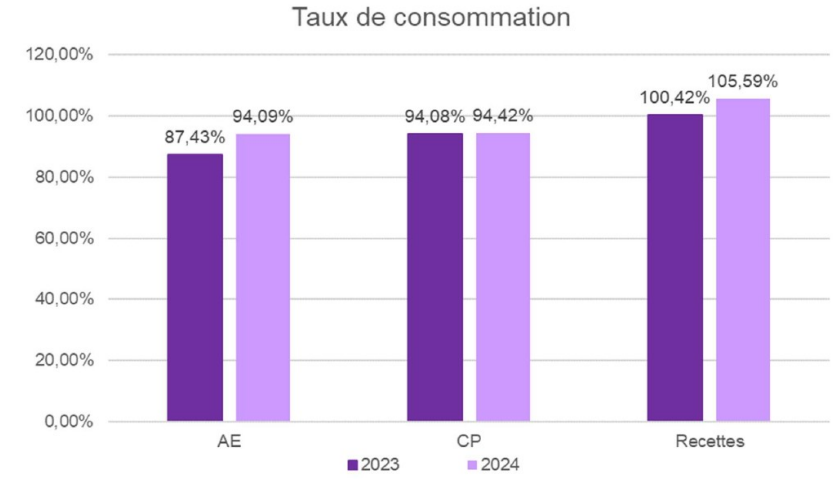
Gabrielle ALFONSI explique qu'il s'agit de l'enveloppe dédiée aux subventions accordées par le Parc.

Evolution de la trésorerie



Elle relève que, bien que le niveau de la trésorerie s'améliore, il est dépendant des recettes fléchées, et donc des cofinancements.

Taux de consommation budgétaire



L'établissement tend vers une exécution budgétaire au plus proche des prévisions. En dépenses, ils sont conformes à la programmation budgétaire à la fois en AE et en CP. Cette situation est notamment due à l'ajustement des crédits en Budget rectificatif n°2 et à la bonne exécution des CP en enveloppe de personnel 97,85 % et en intervention 100 %. L'enveloppe de personnel consommée laisse une marge de manœuvre limitée à l'établissement.
Ces indicateurs sont positifs quant à la gestion budgétaire globale, ce qui a été relevé par le Contrôleur Budgétaire Régional.

Perspectives et orientations 2025

	CF 2022	CF 2023	CF 2024
Solde budgétaire	+ 213 087,59	- 4 562,99	+ 652 582,21
Résultat patrimonial	-912 968,44	-39 177,31	-163 413,56
Capacité d'autofinancement (CAF)	-164 968,44	151 092,78	185 569,78
Variation du fonds de roulement	+106 587,23	-103 382,35	+ 57286,70
Variation du besoin en fonds de roulement	- 103 755,65	-257 233,79	- 448 804,42
Niveau final de restes à payer	2 359 561,04	1 358 482,60	1 006 332,87
Niveau final du fonds de roulement	1 542 070,81	1 420 689,46	1 477 976,16
Niveau final du besoin en fonds de roulement	160 678,67	-96 840,65	- 545645,07
Niveau final de la trésorerie	1 363 678,67	1 517 530,11	2 023 621,23

L'exercice 2024 témoigne toujours de la fragilité financière de l'établissement. Cette fragilité se traduit par une difficulté marquée pour couvrir les dépenses structurelles (masse salariale sous plafond et frais de structure). Les dépenses structurelles constituent un élément de rigidité sur lesquelles le Parc national des Écrins n'a que peu de marge de manœuvre.

Le compte financier 2024 impose à l'établissement de poursuivre son action en 2025 selon trois axes prioritaires :

- Maintien de l'emploi : la première richesse du Parc, ce sont les femmes et les hommes qui y travaillent, incarnent le territoire et assurent son fonctionnement quotidien.
- Rationalisation des dépenses structurelles : mise en place en 2025 d'un plan d'économies sur les dépenses de fonctionnement.
- Partage des coûts avec les partenaires et les cofinanceurs : à défaut, des cofinancements seront systématiquement recherchés. L'obtention des cofinancements conditionnera l'engagement de l'établissement dans ces projets. S'agissant des dispositifs nationaux (ABC, ATE, Marque etc.), des cofinancements nationaux seront systématiquement recherchés.

Ludovic SCHULTZ explique que ce dernier point est très mobilisateur pour les agents.

Thomas BETH note qu'il est déclaré que l'emploi est une richesse, mais dans le même temps, il y a une annonce de 7 ETP supprimés pour les Parcs.

Ludovic SCHULTZ explique qu'il s'agit de réduction imposée, mais la priorité est donnée au maintien de l'emploi, par exemple avec le recours à l'intérim pour les saisonniers, malgré un coût plus élevé.

4.2 Immobilier

- *Concessions pour nécessité absolue de service – délibération*

Il s'agit d'un état des lieux des concessions octroyées aux agents.
10 logements sont concernés :

- Maison de La Chapelle-en-Valgaudémar
- Maison Cesari – Villar d'Arene
- Le Casset – Monétier-les-Bains
- Le Village – Monétier-les-Bains (2)
- Le Village – Vallouise
- Maison du Parc – Châteauroux-les-Alpes
- Maison du Parc – Le Bourg d'Oisans (2)

- Maison du Parc – Entraigues

Le logement NAS situé à Champcella a été retiré de la liste. Ce bien, initialement appartenant à la commune, lui a été restitué à la fin de l'année 2024.

Thomas BETH se demande si le logement retiré ne va pas manquer pour les agents.

Ludovic SCHULTZ explique que cela reviendra trop cher de reprendre un logement.

Gabrielle ALFONSI explique que la liste des logements NAS est fixée par décret, et que cela est très contraint. Il n'est pas possible d'en ajouter un facilement.

4.3 Ressources humaines

- *Convention de mise en œuvre de RenoiRH et convention DDFIP 94 - paie à façon – délibération*

Le déploiement de RenoiRH nécessite la mise en place de la paie à façon, consistant à réaliser la liquidation et le versement de la rémunération des agents en « sous-traitant » une partie des opérations aux services de la DGFIP dans le cadre d'une convention. Cette sous-traitance recouvre le calcul et le versement de la rémunération des agents et des cotisations et contributions sociales et leur déclaration auprès des organismes concernés.

Gabrielle ALFONSI explique qu'il a été demandé par la DDFIP de modifier la convention votée en novembre 2024. La règle du parallélisme des formes impose de délibérer de nouveau si la convention ayant fait l'objet d'une délibération est modifiée de façon substancielle.

5. Demande de cofinancements

- *PDIPR 05 – délibération*

Ludovic SCHULTZ explique que cette demande concerne les travaux courants d'aménagement et de rénovation des sentiers de randonnée du Parc inscrits au PDIPR des Hautes-Alpes, auprès du Département des Hautes-Alpes qui organise et met en œuvre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR). Le PDIPR a pour vocation de pérenniser les chemins ruraux, d'assurer la continuité des itinéraires et de garantir leur qualité.

- *Infra destination Phase 2 – délibération*

Il s'agit de la mise en œuvre du projet de destination infra régionale Parc national des Écrins – Tranche 2, porté par le Parc depuis plusieurs années. Il porte sur la valorisation d'un tourisme durable en partenariat avec les Régions, les Offices de Tourisme et l'ADDET.

- *Dispositif « Garde Régionale Forestière » – délibération*

La Région Provence Alpes-Côte d'Azur a créé le dispositif de « garde forestière régionale », composée de jeunes de 18 à 25 ans, active pendant l'été. La Région subventionne l'embauche de Gardes Régionaux Forestiers. Ils assurent des missions de sensibilisation et d'information des publics et contribuent à la surveillance du massif.

Gabrielle ALFONSI explique que le Parc envisage de recruter deux personnes dans le cadre de ce dispositif, qui seront en hors plafond.

- *Tour Brune – Base Nature Réallon*

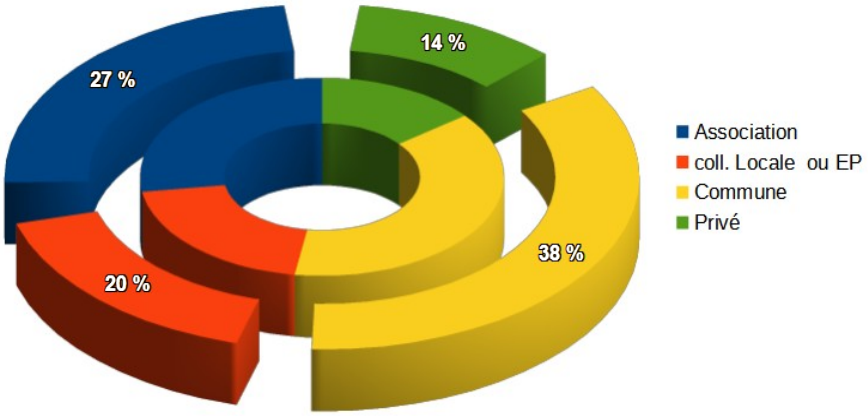
Ludovic SCHULTZ explique explique qu'il s'agit de la réalisation et la mise à jour de scénographies et d'espaces accueil du public. Le dépôt est prévu en mars 2025 pour un montant de dépenses subventionnables de 189 000 €.
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :
- demande de financement dans le cadre des espaces valléens CIMA 30 %,

- Région SUD 30 %,
- Département des Hautes-Alpes 30 %.

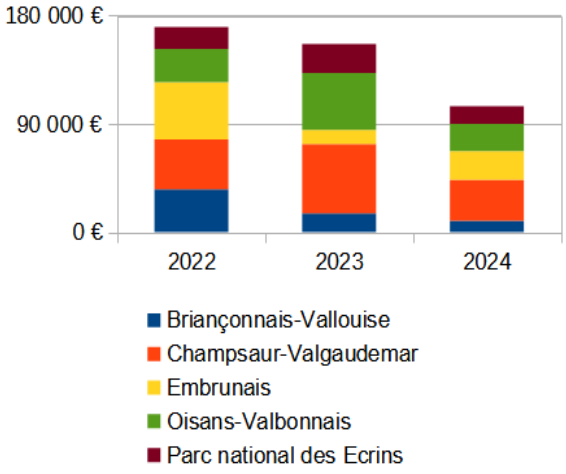
4. Bilan subventions 2024

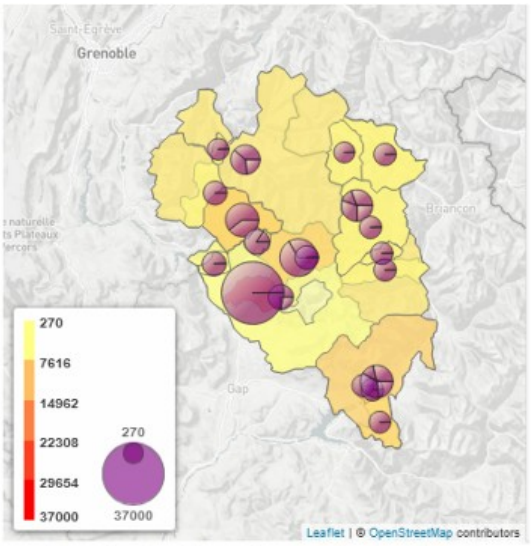
Ludovic SCHULTZ indique que 28 opérations ont été subventionnées en 2024. Le montant attribué est de 104 865 € engagés sur 160 000 € prévus.

Répartition des subventions par types de bénéficiaires



Répartition par secteurs du Parc national des subventions allouées ces 3 dernières années





Carte de répartition et de proportion des aides dans le territoire du Parc national pour 2024

Culture vivante et partagée
12
8 culture
4 éducation

Cadre de vie de qualité
7
4 Patrimoine bati
1 Mobilité
2 Ressources et énergies

Ressources patrimoines, et valorisation des savoir-faire
6
dont 3 certification AB

Accueil du public et découverte du territoire
3

Thomas BETH souhaite comprendre pourquoi il n'y a pas de demande de subvention présentée à ce bureau.

Ludovic SCHULTZ indique que cela s'explique par le gel du budget en début d'année.

Gabrielle ALFONSI explique que, dans le cadre des services votés mis en place en début d'année en raison de l'absence de vote de la loi de finance, il est interdit d'engager ce type de dépense de subvention car elle n'est pas jugée indispensable à la continuité du service public. Les demandes seront présentées en juin. Les subventions engagées l'année précédente sont en cours de paiement. 50 000 € en CP sont déjà mobilisés.

5. Questions diverses

Olivier LEFRANCOIS indique que, face à la situation nationale, le personnel souhaite exprimer son soutien aux agents de l'OFB qui sont mis à mal ces derniers temps. Il souhaite proposer un texte à lire en séance du Conseil d'Administration pour soutenir les collègues de l'OFB (annexe du présent compte-rendu).
Il note que, selon lui, il s'agit d'un phénomène national qui a dégénéré, sans raison locale. Tous les collègues se considèrent dans une situation de respect mutuel avec le monde agricole.

Thomas BETH se demande s'il serait possible d'en faire une motion officielle du Parc.

Ludovic SCHULTZ pense qu'il serait pertinent que cette initiative soit portée par l'ensemble des Parcs nationaux. La proposition sera transmise à Arnaud MURGIA.

Hubert COCHET indique que les Conseils scientifiques des Parcs nationaux et régionaux réfléchissent à une motion en faveur de la défense de la science, en réaction à son dénigrement croissant. Cette initiative pourrait compléter celle en soutien aux agents.

Olivier FONS clôt la séance à 15h27.

Annexe : Texte soutien OFB Bureau PNE et CA PNE - mars 2025

L'OFB, établissement public, est chargé par le législateur de 5 grandes missions :
- il conseille et appuie les services de l'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de préservation de la biodiversité,
- il assure en propre la gestion et la protection des réserves et territoires qui sont mis à disposition de citoyens,
- il accompagne la société dans les changements nécessaires pour préserver la nature en apportant des solutions concrètes aux acteurs du territoire,
- il étudie le fonctionnement des espèces et des espaces naturels et documente les évolutions du vivant,
- il contribue enfin à protéger la nature en s'assurant que les règles de droit sont bien respectées.

Cette mission de police de l'environnement est ancrée dans nos territoires et trouve sa place dans l'histoire des gardes-chasse et gardes-pêche qui ont été les premières sentinelles de la nature et ont longtemps incarné la loi dans nos territoires ruraux.

Et alors que les scientifiques se font de plus en plus pressants pour alerter sur les conséquences de l'effondrement de la biodiversité sur nos modes de vies, les policiers de l'environnement agissent quotidiennement pour préserver les ressources naturelles, prévenir et réprimer les atteintes à l'environnement, et lutter contre cette perte de biodiversité.

L'enjeu dépasse ici la préservation de la nature et des générations futures, concernant aussi le respect de principes fondateurs de notre république tels que l'état de droit et l'égalité des citoyens devant la loi, ainsi que celui des parlementaires et agents publics qui ont œuvré pour construite les fragiles équilibres sur lesquels notre droit de l'environnement repose aujourd'hui.

Depuis plusieurs mois, dans le contexte d'élections des représentants aux chambres d'agriculture mais aussi de réelle crise économique, sociale, climatique et culturelle de l'agriculture française, l'OFB se trouve pointé du doigt pour ses missions de police de l'environnement.

Environ 2000 agents à l'OFB sont chargés de la police de l'environnement : police administrative et police judiciaire.

Rappelons des chiffres : sur les 21 635 contrôles administratifs réalisés en 2023 par l'OFB, seulement 2759 l'ont été dans le monde agricole. Ce qui représente moins de 1 % de fermes contrôlées en 2023 sur les 400 000 exploitations que compte la France. Une exploitation agricole se voit contrôlée en moyenne une fois tous les 120 ans.

A savoir également que si les agents de l'OFB sont armés c'est qu'ils sont amenés dans leurs missions à effectuer des contrôles et à intervenir sur des personnes elles- mêmes armées, car tout comme les agents des parcs nationaux dans les aires optimales d'adhésion, il assurent la police de la chasse sur le territoire national.

Dans la grande majorité des cas, les contrôles se passent bien. L'OFB n'a répertorié, « pour l'ensemble des usagers contrôlés : agriculteurs, mais aussi chasseurs, conducteurs de véhicules motorisés, etc, que 180 situations relationnelles conflictuelles, pour un total d'environ 400 000 contrôles ».

Les agents de l'OFB, dotés de pouvoirs de police, sont issus du corps de l'environnement, tout comme les agents des parcs nationaux. Tous ces agents ont pour missions de faire appliquer des politiques publiques. Ces politiques publiques dont découlent certaines réglementations peuvent parfois être mal comprises par les citoyens car la nature peut être interprétée comme un espace de liberté où l'homme peut évoluer à sa guise, éloigné des contraintes qui régissent nos sociétés.

Pourtant les perturbations anthropiques sur notre environnement n'ont cessé d'augmenter et les agents de l'environnement de l'OFB et des parcs nationaux sont les garants du respect de ces règles.

Dans la plupart des cas, agents de l'environnement et agriculteurs travaillent en étroite collaboration et dans le respect des métiers de chacun.

Ainsi si demain l'OFB tombe, les parcs nationaux tomberont après demain, et la biodiversité de notre pays s'effondrera encore plus vite qu'aujourd'hui !

Ne mettons pas de l'huile sur un feu qui devrait ne pas s'être allumé !